

# Recueil des actes administratifs

■ n° 293

**29 novembre 2019**

Pages 7545 à 7554

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Délibérations

Délibération n° 2019-11-25-2-2 du 25 novembre 2019 approuvant le partenariat entre La Rochelle Université et l'association « 1 % pour la planète ».....	7547
Délibération n° 2019-11-25-3-1 du 25 novembre 2019 relative à l'appel public à candidatures de personnalités extérieures pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université.....	7547
Délibération n° 2019-11-25-4-2 du 25 novembre 2019 portant création du diplôme d'université « Biologie sous-marine » (BIOSOUM) et du diplôme d'université « Biologie et écologie sous-marine » (BIOEM).....	7548
Délibération n° 2019-11-25-4-3 du 25 novembre 2019 portant modification des tarifs relatifs à l'accompagnement de la reprise d'études.....	7548
Délibération n° 2019-11-25-4-5 du 25 novembre 2019 fixant le tarif de la soirée de cérémonie de remise des diplômes du département informatique de l'IUT de La Rochelle Université.....	7549
Délibération n° 2019-11-25-4-6 du 25 novembre 2019 fixant les tarifs de vente de produits de la brasserie pédagogique.....	7549

### Arrêtés

Arrêté n° 2019-594 du 14 novembre 2019 portant nomination du jury de délivrance du label Cursus de Master en Ingénierie du domaine Sciences, Technologies, Santé.....	7552
Arrêté n° 2019-596 du 14 novembre 2019 portant attribution d'une subvention par le laboratoire L3i à l'ADOCS – association des doctorants de La Rochelle Université.....	7552
Arrêté n° 2019-597 portant attribution d'une subvention par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) à l'association « Easystoire ».....	7553
Arrêté n° 2019-631 du 21 novembre 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre du concours des initiatives étudiantes organisé par la fondation universitaire.....	7553

## Délibérations

### **Délibération n° 2019-11-25-2-2 du 25 novembre 2019 approuvant le partenariat entre La Rochelle Université et l'association « 1 % pour la planète »**

**Séance du 25 novembre 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE l'adhésion de La Rochelle Université à l'association « 1 % pour la planète »,

APPROUVE l'engagement de La Rochelle Université à consacrer l'équivalent d'au moins 1 % des frais d'inscription aux diplômes nationaux dans le soutien de projets en relation avec la transition environnementale portés par ses étudiants ou son personnel selon l'accord joint à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### **Délibération n° 2019-11-25-3-1 du 25 novembre 2019 relative à l'appel public à candidatures de personnalités extérieures pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université**

**Séance du 25 novembre 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3, et ses articles D. 719-41 à D. 719-47-5,  
Vu les statuts de l'université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE l'appel public à candidatures de personnalités extérieures pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université lors de son prochain renouvellement, annexé à la présente délibération. La date limite de candidatures est fixée au mercredi 29 janvier 2020, 17 h 00.

Si ce premier appel à candidature est infructueux en tout ou partie, un second appel à candidature est immédiatement diffusé pour la ou les catégories de personnalités n'ayant pas reçu de candidature. La date limite de candidatures pour ce second appel est fixée au vendredi 28 février 2020, 17 h 00.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2019-11-25-4-2 du 25 novembre 2019 portant création du diplôme d'université « Biologie sous-marine » (BIOSOUM) et du diplôme d'université « Biologie et écologie sous-marine » (BIOEM)**

**Séance du 25 novembre 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-3,  
Vu les statuts de l'Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 25 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

APPROUVE la création du diplôme d'université « Biologie sous-marine » (BIOSOUM) et du diplôme d'université « Biologie et écologie sous-marine » (BIOEM), ainsi que leurs frais d'inscription respectifs exposés dans le tableau ci-dessous :

<b>Frais d'inscription</b>	
Diplôme d'université « Biologie sous-marine » (BIOSOUM)	<b>2 900 €</b>
Diplôme d'université « Biologie et écologie sous-marine » (BIOEM)	<b>3 400 €</b>

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2019-11-25-4-3 du 25 novembre 2019 portant modification des tarifs relatifs à l'accompagnement de la reprise d'études**

**Séance du 25 novembre 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de La Rochelle n° 2009-10-19-2-5 relative à la tarification pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) et pour la reprise d'études (RE),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE la modification des tarifs relatifs à l'accompagnement de la reprise d'études :

<b>Tarifs relatifs l'accompagnement à la reprise d'études</b>	
Tarif d' <b>accompagnement d'une année</b> de reprise d'étude diplômes nationaux (licence, licence professionnelle, master)	<b>2 000 €</b>

ABROGE la délibération n° 2009-10-19-2-5 du conseil d'administration de l'Université de La Rochelle relative à la tarification pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) et pour la reprise d'études (RE).

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2019-11-25-4-5 du 25 novembre 2019 fixant le tarif de la soirée de cérémonie de remise des diplômes du département informatique de l'IUT de La Rochelle Université**

**Séance du 25 novembre 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu l'avis favorable du Conseil de l'IUT en date du 15 octobre 2019,  
Vu les statuts de l'université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le tarif de la soirée de cérémonie de remise des diplômes du département informatique de l'IUT de La Rochelle Université :

> pour les étudiants actuels, diplômés, personnels de l'IUT et accompagnants : 20 €.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Délibération n° 2019-11-25-4-6 du 25 novembre 2019 fixant les tarifs de vente de produits de la brasserie pédagogique**

**Séance du 25 novembre 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions,

ADOPTE les tarifs de vente des produits de la brasserie pédagogique suivants :

**Tarifs produits**

Le tarif est identique pour toutes les bières.

<b>Clients</b>	01/01/2020		01/03/2020	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>Externe Privé</b>				
Quadripack (4 bouteilles assortiment 33 cl)	6,00	7,20	6,40	7,68
Science Infuse vol 33 cl	1,50	1,80	1,60	1,92
<b>Externe Privé distributeur</b>				
Quadripack (4 bouteilles assortiment 33 cl)	4,80	5,76	5,20	6,24
Science Infuse vol 33 cl	1,20	1,44	1,30	1,56
<b>Personnel université</b>				
Science Infuse vol 33 cl (carton de 12)	16,67	20,00	16,67	20,00
<b>Tout client</b>				
Fûts de 20l	65,00	78,00	65,00	78,00
Fûts de 30l	90,00	108	90,00	108
Lot de 6 verres Science Infuse	15,00	18,00	15,00	18,00

Coffret 4bouteilles+1 verre	10,00	12,00	10,00	12,00
<b>Interne</b>				
Lot de 6 verres Science Infuse	12,00	12,00	12,00	12,00
Science Infuse vol 33 cl (carton de 12)	20,00	20,00	20,00	20,00
Coffret 4bouteilles+1 verre	12,00	12,00	12,00	12,00
Fûts de 20l	78,00	78,00	78,00	78,00
Fûts de 30l	108,00	108,00	108,00	108,00

### Tarifs prestations (HT)

Libellé	référence	actuel	01/03/2020
Fabrication d'un lot test de 1HI certifié bio par FR BIO 01	1- Lot test de 1HI certifié FR BIO 01	400	450
Fabrication d'un lot test de 10HI (3000 bouteilles environ) la bouteille de 33 cl certifié bio par FR BIO 01	2- Lot test de 10HI certifié FR BIO 01	1,4	1,6
Recherche de contaminants bactériens (étalement sur milieu YPD, ne comprend pas l'identification), alcool, ph, densité	Contrôle avant embouteillage	50	50
Viabilité, Recherche de contaminants bactériens (étalement sur milieu YPD, ne comprend pas l'identification), Dénombrement.	Contrôle sur les levures récoltées	50	50
Recherche de contaminants bactériens (étalement sur milieu YPD, ne comprend pas l'identification)	Contrôle sur les Produits finis A	30	30
Alcool, ph, densité, CO2 dissout, O2 total	Contrôle sur les produits finis B	60	60
Amertume EBC, couleur EBC	Contrôle sur les Produits finis C	35	35
Développement d'une recette de bière	Développement d'une recette	2500	2500
Dosage d'alcool	Dosage d'alcool	15	15
Dosage d'amertume	Dosage d'amertume	35	35
Frais de conditionnement et d'expédition de levure sur pente gélosée	Expédition pente gélosée	10	10
Fûts de 30 l jetable pour l'expédition de starter de levure	Fûts de 30 l jetable	14	14
Mesure de l'oxygène dissous	Oxygène dissous	15	15
Levure sur pente gélosée	Pente gélosée	25	25
pH	pH	10	10
Starter de levure certifié bio par FR BIO 01	Starter de levure certifié FR BIO 01	286	290
Stockage d'une souche de levure à -80°C pour une période d'un an	Stockage levure	60	60
Sucres fermentescibles (lot de 5 échantillons)	Sucres fermentescibles (5)	250	300

---

Transport	Transport	Variable	Variable
-----------	-----------	----------	----------

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2019-594 du 14 novembre 2019 portant nomination du jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine Sciences, Technologies, Santé**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 octobre 2012,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Le jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine Sciences, Technologies, Santé est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences, présidente,
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférence

##### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

##### **Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### **Arrêté n° 2019-596 du 14 novembre 2019 portant attribution d'une subvention par le laboratoire L3i à l'ADOCS – association des doctorants de La Rochelle Université**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration de La Rochelle Université en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,  
Vu la décision du conseil de laboratoire L3I du 18 novembre 2019,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Dans le cadre du Festival du film (pas trop) scientifique, le conseil du laboratoire L3I a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros à l'association ADOCS, organisatrice de cet événement.

##### **Article 2**

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB05/L3I/CREDITS DE RECHERCHE au compte 65734.

##### **Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2019-597 portant attribution d'une subvention  
par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences  
Humaines (FLASH) à l'association « Easystoire »**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu les statuts de l'Université,  
Vu l'avis du conseil de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines du 14 novembre 2019,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Easystoire.

**Article 2**

La dépense sera imputée au CRB 07 :

> sur la ligne budgétaire : ADGE / ADGE\_ : 500 euros.

Le paiement se fera en un versement.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2019-631 du 21 novembre 2019 portant attribution d'un prix dans le cadre  
du concours des initiatives étudiantes organisé par la fondation universitaire**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts de la fondation de La Rochelle Université,  
Vu le concours des initiatives étudiantes organisé le 20 mars 2019 dans le cadre de la semaine étudiante du développement durable,  
Considérant la sélection par le jury du 13 mai 2019 de trois initiatives étudiantes réalisées dans le cadre de la semaine étudiante du développement durable,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Destinataire du prix**

Le prix de la sensibilisation des étudiants est attribué à Tina Goy pour le petit geste très utile organisé dans le cadre de la Récolte des stylos.

**Article 2 – Montant du prix**

Dans le cadre de ce concours, la fondation universitaire verse la somme de 300 € à Tina Goy, pilote de l'organisation de cette initiative, située 173 avenue Carnot, 17 000 LA ROCHELLE.

**Article 3 – Imputation de la dépense**

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : FONDATION/ CRB20/ FONDATION/ FONCTIONNEMENT.

**Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services et le président de la fondation universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2019.

Le président  
Jean-Marc Ogier